

15. RESUME NON TECHNIQUE

15.1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'aménagement du Parc Jacques Duclos a été engagé par la ville de Valenton pour valoriser le patrimoine naturel et culturel du Parc. Cette opération d'aménagement est scindée en deux opérations distinctes. D'une part la restructuration du Ru de Gironde et d'autre part la restauration des abords du Château.

La première opération vise à redonner un profil et un fonctionnement naturel au Ru de Gironde dont le linéaire et les caractéristiques ont été fortement remaniés au fur et à mesure de l'urbanisation de la ville de Valenton. Aujourd'hui le cours d'eau présente un tracé rectiligne sur un fond bétonné. Le projet prévoit de lui redonner des méandres et un lit de rivière propice au développement de la biodiversité. Ces travaux sur le Ru de Gironde vont notamment permettre la création d'un espace préservé et propice au développement de la faune et la flore. De plus, l'aménagement sur le Ru de Gironde fait partie d'un projet visant à faire du cours d'eau un axe de trame Bleue sur tout le territoire.

L'opération comprise sur le Château du Parc Jacques Duclos et ses abords consiste à redonner à ce lieu un fonctionnement culturel et à le valoriser. Il s'agira dans ce cadre de donner une fonction aux différents espaces. On pourra alors observer une partie « terrasse » à l'arrière du Château et des jardins en espalier au Nord du site.

15.2. ETAT INITIAL

15.2.1. Climatologie

La zone d'étude possède un climat tempéré de type océanique dégradé. Il est caractérisé par une faible variation de la quantité de précipitation et par des écarts de température important.

15.2.2. Air/santé

La qualité de l'air est typique du bassin parisien sur la zone d'étude. Il y a quelques dépassements de valeurs seuil le long des grands axes. Mais la qualité générale de l'air tend vers l'amélioration.

15.2.3. Relief

La ville de Valenton présente un relief marqué entre la partie Nord et Sud de la ville. Dans notre zone d'étude on observe une pente de l'ordre de 4% selon un axe Sud/Nord.

15.2.4. Eau

Le Ru de Gironde prend sa source dans la forêt domaniale de la Grange. Il s'agit d'un affluent de la rive droite de la Seine. Sur son Parcours à travers Valenton, il traverse deux bassins versants. Un bassin versant naturel, formé par le bois de la Grange et un bassin versant urbanisé en direction du Nord.

La partie du Ru se trouvant dans le Parc Jacques Duclos a pour bassin versant son unique parcelle. Les eaux de ruissellement amont étant captées par les réseaux des voies adjacentes.

Le Ru de Gironde se distingue par son ouverture partielle sur le territoire communal.

Le débit du Ru de Gironde a été mesuré à 4,6 et 5 l/s dans le Parc Jacques Duclos.

Il présente un bon état chimique. Le Ru n'a pu être classé en bon état général du fait de son lit bétonné empêchant une classification de l'état biologique.

Le Ru de Gironde va faire l'objet d'une étude IBGN au printemps 2016.

La zone d'étude du projet ne se trouve pas en zone inondable.

15.2.5. Géologie / hydrogéologie

La zone d'étude présente des couches géologiques classiques du bassin parisien à savoir, une succession d'alluvions anciennes et modernes, ainsi que des couches de gypse et d'argile.

L'étude géologique réalisée sur le Parc Jacques Duclos indique une structure de sol avec des remblais puis des mélanges de sables et d'argiles de différentes densités. Lors de cette étude il n'a pas été observé d'eau dans le sol jusqu'à 8 mètres de profondeur. L'étude géotechnique montre que le sol présente une perméabilité moyenne.

Le Parc Jacques Duclos se trouve dans une zone d'aléa faible de retrait/gonflement des argiles.

La masse d'eau souterraine attenante au projet est la nappe «Tertiaire-Champigny-en-Brie et Soissonnais». Elle a pour objectif, atteinte du bon état en 2027.

La masse d'eau superficielle correspondante est celle de Marne Aval. Cette masse d'eau, sensible, du fait de son urbanisation, a vu son report de bon état pour 2015.

Il n'est pas prévu de prélèvement d'eau dans le Ru de Gironde.

La zone d'étude ne se trouve dans aucun périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.

15.2.6. Milieu Naturel

Il n'y a pas de zone natura 2000 dans notre zone d'étude. La zone la plus proche se trouve à 12km.

Le monument inscrit le plus proche est un monument historique. Il s'agit du pavillon « La Tourelle ». Il est en dehors de notre zone d'étude. Son périmètre de protection n'interfère pas avec les limites du Parc.

La commune de Valenton possède de nombreux éléments de Trame Verte et Bleue. Le Parc Jacques Duclos et le Ru de Gironde en sont des éléments essentiels. On observe un ratio de 80m² d'espaces vert par habitants sur la commune de Valenton.

Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques à proximité sont : le Parc Départemental de la Plage Bleue et les bois « Notre-Dame », « Grosbois » et « La Grange ». La zone d'étude est en dehors de ces espaces.

Il n'y a pas zone de conservation des oiseaux à proximité de la zone d'étude.

Le Parc Jacques Duclos n'est pas classé en zone humide.

L'Espace Naturel Sensible (ENS) le plus proche est le Parc Départemental de la « Plage Bleue ». A noter que la ville de Valenton dans le cadre d'une démarche de protection du milieu naturel a engagé une procédure pour classer la partie Ouest du Parc en ENS.

Une partie du Parc Jacques Duclos fait aujourd'hui l'objet d'un classement en espace boisé classé. La Ville a engagé une modification de son PLU (en cours de révision) pour déclasser cet espace. Cette modification aura lieu avant le début des travaux.

Il n'y a pas d'espèce de flore remarquable dans la zone d'étude. Quelques espèces de faune remarquable ont pu être observées sur le site. Néanmoins, les investigations réalisées par le bureau d'étude Aliséa concluent que les enjeux pour la faune apparaissent comme étant faibles, hormis pour les mammifères volants pour lesquels l'enjeu est qualifié de « moyen ». Il n'a pas été observé d'avifaune nicheuse sur le Parc.

15.2.7. Risques majeurs

La zone d'étude n'est pas soumise au risque industriel ou au risque de transport de marchandises dangereuses.

Le Parc Jacques Duclos se trouve en zone de sismicité 1. Il s'agit d'un aléa faible.

La commune de Valenton est soumise à d'importantes nuisances lumineuses typiques d'une région urbaine et densément peuplée.

15.2.8. Milieu Humain

La ville de Valenton se distingue dans le Val de Marne, par une densité faible due à l'étroitesse et la morphologie de son territoire. Cependant cette densité est contrebalancée par un nombre importants de logements collectifs.

On note par ailleurs que malgré un niveau d'activité assez faible par rapport au département la ville conserve un dynamisme économique.

Enfin le cadre de vie pour les habitants de Valenton est un atout majeur, puisque ces derniers possèdent un important patrimoine naturel. Au sein de ce patrimoine, le Parc Jacques Duclos et le Ru de Gironde, sont des éléments essentiels du fait de leur positionnement dans le cœur de ville et le long du territoire communal.

Par ailleurs, la ville de Valenton est entourée par de nombreuses infrastructures. Ces dernières permettent de desservir efficacement la ville.

Le Sud/Ouest du Parc Jacques Duclos est marqué par l'emprise sonore de l'aéroport d'Orly. L'avenue du Ru de Gironde montre quelques dépassements de seuils. Néanmoins aux regards du milieu urbain, le Parc Jacques Duclos est un espace de quiétude, l'arrière du Château offrant d'ailleurs une zone calme.

15.2.9. Patrimoine culturel

Le site n'est pas classé en ZPPAUP ou en zone AVAP relative à la protection du patrimoine architectural. Il n'a pas non plus fait l'objet d'investigation archéologique. Lors des travaux, toute découverte fortuite fera, le cas échéant, l'objet d'une déclaration auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

15.2.10. Paysage

Les paysages présents dans la ville de Valenton sont donc multiples. L'analyse du milieu paysager fait apparaître des milieux urbains variés et un relief offrant de nombreux points de vue. Les milieux naturels y sont importants. Le Ru de Gironde a un tracé et un usage qui reflète l'évolution de la ville.

15.3. IMPACTS DU PROJET

15.3.1. Impact sur la ressource en eau

Le projet aura un impact positif fort sur la ressource en eau. En effet, il va lui permettre d'atteindre un bon état biologique et par conséquent un bon état écologique général. De plus, la renaturation et le reprofilage du Ru de Gironde vont permettre la valorisation de la ressource pour la faune et la flore mais aussi pour la globalité du Parc Jacques Duclos.

Le projet augmentera légèrement le coefficient d'imperméabilité sur l'ensemble du Parc. Sur les abords du Château, des noues seront mises en place pour faciliter l'infiltration des eaux de ruissellement. Le fonctionnement hydraulique du Parc va privilégier l'infiltration.

Le projet ne présente pas d'impacts négatifs pour les eaux souterraines ou les captages d'alimentation en eau potable.

Pendant la période de travaux le projet sera de nature à présenter quelques impacts négatifs, notamment sur les eaux de ruissellement.

15.3.2. Impacts sur le milieu naturel

Le projet ne présentera pas d'impacts négatifs pour le milieu naturel.

A terme, le fonctionnement « naturel » du Ru de Gironde pourra avoir un impact positif sur la biodiversité au sein du Parc Jacques Duclos.

En période de travaux, le milieu naturel pourra subir un léger impact négatif.

15.3.3. Autres impacts

Le projet n'est pas de nature à présenter un impact négatif sonore en dehors des périodes de travaux.

Par ailleurs, il aura un impact positif fort sur la pollution lumineuse et sur le plan paysager et architectural.

15.4. MESURES COMPENSATOIRES

15.4.1. Mesures pour la ressource en eau

La restructuration du Ru de Gironde va être réalisée grâce à des techniques imitant le fonctionnement naturel d'un cours d'eau. Cela va se traduire par la mise en place d'aménagements tels que des méandres et / ou des banquettes de remblais, pouvant créer des espaces

d'accélération ou de pacification du cours d'eau. Ces espaces sont propices au développement d'une vie aquatique. Le lit du Ru va également être remanié pour avoir un fonctionnement naturel.

Sur les abords du Château, la ressource en eau sera utilisée pour alimenter les ornements ou les jardins.

15.4.2. Mesures pour le milieu naturel

Les mesures pour le milieu naturel seront essentiellement des mesures à mettre en place en phase travaux. Il s'agira donc, de respecter les horaires diurnes, de protéger les emprises de chantier et d'identifier les gîtes ou refuges potentiels pour la faune.

Les rives du Ru de Gironde pourront présenter les pentes douces favorables au déplacement de la faune.

Dans le Parc Jacques Duclos des éléments tels que des nichoirs et des fermes à insectes, pourront être mis en place.

De manière générale, l'entretien du Parc sera fait sans utiliser de produits chimiques. La ville de Valenton est signataire du programme « Phyt'eaux cité ». L'entretien sera réalisé en dehors des périodes clés pour les espèces animales et végétales (reproduction...).

15.4.3. Mesures pour les autres impacts

En phase travaux, les horaires diurnes permettront de limiter les nuisances sonores.

Une partie du Parc ne sera pas éclairé pour favoriser le développement de la biodiversité. Il est prévu d'utiliser un éclairage de type LED, peu énergivore, économique et présentant un faisceau lumineux étroit.

En phase chantier, les emprises seront protégées ; des espaces de stockage, circulation et de stationnement seront mis en place. Le public sera également informé. Les déchets de chantier seront évacués vers des filières adaptées.

15.5. RUBRIQUE(S) DE LA NOMENCLATURES DONT RELEVÉ L'OPERATION

15.5.1. Rubriques relevant de la Loi sur l'Eau

Le présent Dossier Loi sur l'Eau a fait l'objet d'une concertation avec la Police de l'eau.

D'après la nomenclature (articles R.214-1 à R.214-5 du code de l'environnement), le projet est concerné par les rubriques suivantes :

Rubrique n° 2.1.5.0 : Rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie de bassin versant naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

Supérieure ou égale à 20 ha~ Autorisation.

Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha~ Déclaration.

Le Parc Jacques Duclos dans son ensemble couvre une superficie de 3ha.

Rubrique n°3.2.3.0 : Plans d'eau, permanents ou non :

1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (A) ;

2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (D).

Les noues végétales prévues sur la zone d'étude feront 300m² (rigoles comprises) au total, par conséquent nous ne serons pas soumis à cette rubrique.

Rubrique 1.2.1.0 : A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'art. L214-9 du code de l'environnement, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :

1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m³/heure ou à 5% du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (A) ;

2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m³/heure ou entre 2 et 5% du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (D).

Les expertises géotechniques réalisées sur le site ne font pas état de nappe devant nécessiter un rabattement de nappe. Les travaux ne devraient pas induire de rabattement de nappe d'accompagnement du cours d'eau. Nous ne serions donc pas soumis à cette rubrique.

Rubrique 3.1.2.0 : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau.

1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ;

2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D).

Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux à pleins bords avant débordement.

Le Ru de Gironde mesure actuellement 113 mètres linéaires dans le Parc Jacques Duclos. Les travaux de restauration du Ru et son reprofilage vont doubler son linéaire. Après travaux le Ru fera 253 mètres linéaires.

En résumé, le dossier est soumis à AUTORISATION.

15.5.2. Rubriques relevant de l'article R122-2 du Code de l'Environnement

Le dossier d'étude d'impact sera réalisé conformément aux articles R.122-1 à R.122-16 du Code de l'Environnement, modifié par le décret du 29 décembre 2011.

Ainsi, d'après la réglementation actuellement en vigueur, le projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact, comme le précise le tableau suivant, à minima :

Tabl. 9 - Décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 – Annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement

Décret du 29 décembre 2011	Régime	Justification
----------------------------	--------	---------------

10° Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime et sur les cours d'eau. b) Voies navigables, ouvrages de canalisation, de reprofilage et de régularisation des cours d'eau.	Etude d'impact	Renaturation et réaménagement des berges du Ru de Gironde dans le Parc Jacques Duclos à Valenton
---	----------------	--

Comme vu avec la Police de l'eau le présent dossier fera l'objet d'une instruction unique et d'un arrêté unique pour la Loi sur l'Eau et le Code de l'Environnement.

15.6. CONFORMITE AVEC LE SDAGE ET LE SAGE

Le présent dossier au titre de la Loi sur l'Eau est en règle avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Seine Normandie.

Le projet du Château du Parc Jacques Duclos et de ses abords respecte également les orientations des deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui encadrent la commune de Valenton, à savoir le SAGE « Marne Confluence » et le SAGE de « Yerres ».

Enfin, le projet est en adéquation avec les recommandations de la Doctrine Régionale des Eaux Pluviales (DREP).

